



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 12871

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les modalités de la formation initiale des orthophonistes. En mars 2005, en réponse à une précédente question écrite, il lui avait été indiqué qu'une réflexion était en cours, concernant l'application du dispositif d'enseignement LMD (licence - master-doctorat) aux études d'orthophonie. Or, depuis cette date, la situation n'a, semble-t-il, pas évolué et la Fédération nationale de l'orthophonie s'interroge sur la réelle volonté des ministères concernés (santé, enseignement supérieur) de faire aboutir rapidement ce dossier., en concertation avec les professionnels. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de mettre en place rapidement un cursus de formation satisfaisant.

Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen licence-master-doctorat, a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport prochainement qui devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12871

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7783

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1950